



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

emploi et solidarité : services extérieurs

Question écrite n° 35721

Texte de la question

M. Gaëtan Gorce interroge Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les conséquences que sont susceptibles d'avoir sur les services publics du secteur social les baisses démographiques constatées dans de nombreuses zones rurales. Face aux résultats du recensement effectué en 1999 et au constat d'hémorragie démographique que nous pouvons faire dans de nombreuses zones rurales, nous sommes en droit de nous inquiéter sur le devenir des services publics, en particulier dans le secteur social. Pour prendre l'exemple des caisses d'allocations familiales, le système actuel de paramétrage de leurs dotations est clairement défavorable aux départements en décroissance, puisque fondé sur la population. Il en résulte une baisse des fonds propres des caisses d'allocations familiales qui risque de les empêcher de renouveler leur personnel, leurs équipements et ceux de leurs partenaires. Cette diminution des fonds propres risque, à plus ou moins long terme, d'interdire aux caisses d'allocations familiales une véritable politique de « développement social » adaptée à ces zones qui, bien que dépeuplées, comptent de nombreux allocataires en détresse sociale. Il lui demande s'il ne serait pas possible d'imaginer un système de pondération des dotations d'action sociale qui tienne compte des handicaps propres à chaque zone et s'appuyant sur la situation sociale des populations.

Données clés

Auteur : [M. Gaëtan Gorce](#)

Circonscription : Nièvre (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35721

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 octobre 1999, page 5845